



Occitanie – 3^e trimestre 2025

Au 3^e trimestre 2025, l'emploi salarié se maintient grâce au soutien du secteur public et du tertiaire. Le nombre de demandeurs d'emploi augmente sur un trimestre, cette hausse résultant au moins pour partie des effets statistiques de la loi pour le plein emploi. En parallèle, le taux de chômage augmente légèrement dans la région. Les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises ne semblent pas connaître d'aggravation : les indemnisations au titre de l'activité partielle continuent de diminuer, les ruptures de contrats pour motif économique sont en légère baisse sur un an et les défaillances d'entreprises sont moins dynamiques qu'à l'échelle nationale. Dans le même temps, les créations d'entreprises sont à la hausse.

EMPLOI

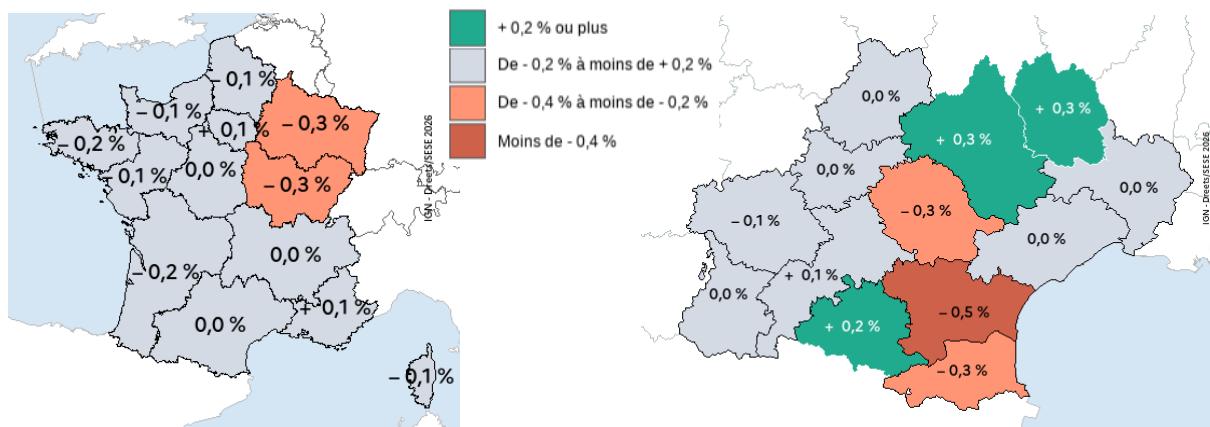
Le tertiaire et le secteur public soutiennent l'emploi

En Occitanie, l'emploi salarié reste stable au 3^e trimestre 2025, comme au niveau national. La région enregistre à peine 160 emplois supplémentaires (+0,0 %), après une augmentation de 5 330 emplois au trimestre précédent (+0,3 %). Sur un an, l'emploi est en baisse (-0,2 %, soit 5 400 emplois de moins).

L'emploi du secteur privé est en légère baisse (-0,1 %), tandis qu'il progresse à nouveau dans le public (+0,2 %), à l'image de la France métropolitaine (resp. -0,1 % et +0,3 %).

Par secteur, les emplois du tertiaire marchand et non-marchand progressent légèrement (+0,1 %). À l'inverse, l'emploi salarié diminue légèrement dans la construction (-0,2 %) et l'industrie (-0,2 %). L'agriculture enregistre une forte baisse (-2,6 %). Sur un an, le recul reste marqué dans la construction (-2,3 %) et l'agriculture (-4,2 %), plus faible dans l'industrie (-0,1 %) et le tertiaire marchand (-0,2 %) et en progression dans le tertiaire non-marchand (+0,3 %).

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié par région et par département



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.



À l'échelle départementale, l'emploi augmente en Ariège (+ 0,2 %), dans l'Aveyron et en Lozère (+0,3%). Il reste stable en Haute-Garonne (+0,1 %), dans l'Hérault (+0,0 %) et le Gard (+0,0 %), mais recule dans les Pyrénées-Orientales (-0,3%), le Tarn (-0,3 %) et l'Aude (-0,5 %)

L'emploi intérimaire diminue ce trimestre (-0,2 %, soit 80 postes de moins). Sur un an, le repli est plus marqué en Occitanie qu'au niveau national (resp. -3,4 % et -2,8 %). Les baisses sont importantes dans les deux principaux secteurs utilisateurs : le tertiaire marchand (-5,0 %) et l'industrie (-2,7 %). La construction enregistre en revanche une hausse depuis un an (+0,4%). Les

autres secteurs, peu consommateurs d'intérim, connaissent des baisses importantes : -7,1% dans le tertiaire non marchand et -39,0% dans l'agriculture.

Le taux de recours à l'intérim dans la région demeure stable à 2,3 %.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 3^e trimestre 2025

Secteur d'activité	Emplois totaux (T3 2025)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T3 2025)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim			
Agriculture	31 730		-2,6 %	-4,2 %	230		-17,1 %	-39,0 %		0,7 %
Construction	137 500		-0,2 %	-2,3 %	12 750		+1,4 %	+0,4 %		9,3 %
Industrie	254 280		-0,2 %	-0,1 %	14 520		-1,3 %	-2,7 %		5,7 %
Tertiaire marchand	993 990		+0,1 %	-0,2 %	19 940		-0,1 %	-5,0 %		2,0 %
Tertiaire non-marchand	788 840		+0,1 %	+0,3 %	3 340		+0,2 %	-7,1 %		0,4 %
Total Occitanie	2 206 340		0,0 %	-0,2 %	50 780		-0,2 %	-3,4 %		2,3 %
Total France métropolitaine	26 479 030		-0,0 %	-0,2 %	694 800		-0,6 %	-2,8 %		2,6 %

Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi, Dares – Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

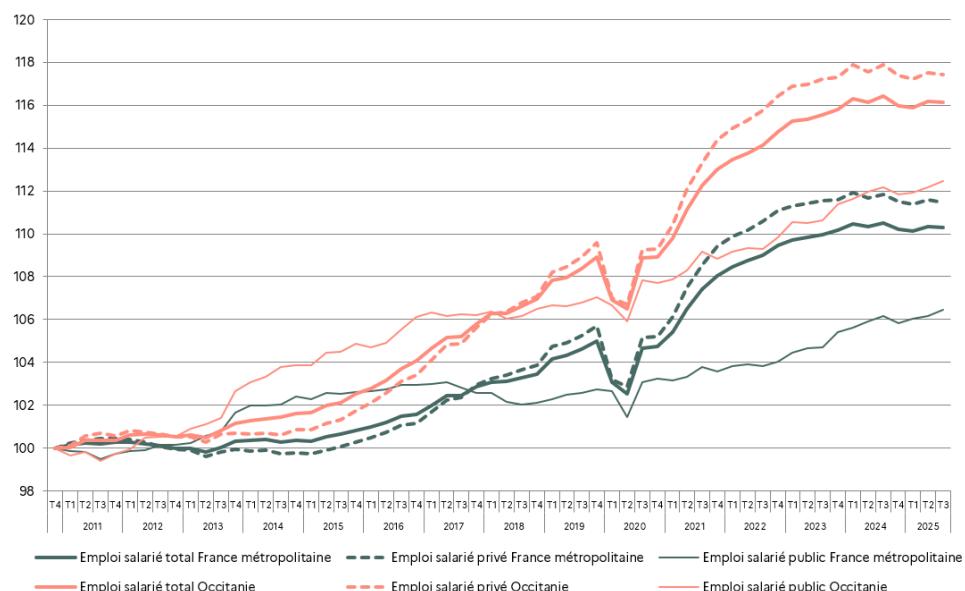
Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 3^e trimestre 2025



Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi, Dares – Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Consulter les
données
détallées
d'emploi 

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié (base 100 au T4 2010)



Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire (base 100 au T4 2010)



Source : Insee, *Estimations d'emploi* ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

La baisse des entrées en apprentissage

pénalise l'emploi

Au 30 septembre 2025, 81 720 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, soit une baisse de 1,6 % en un an (1 300 jeunes en moins).

Cette baisse résulte pour partie de l'entrée en vigueur de la réforme du financement de l'apprentissage en juillet 2025 et pour partie du manque de visibilité remonté par les dirigeants d'entreprises.

Jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Jeunes en apprentissage au 30 septembre 2025	Évolution annuelle
Agriculture	1 960	-0,7 %
Construction	9 630	-2,6 %
Industrie	10 950	-2,0 %
Tertiaire marchand	52 240	-0,8 %
Tertiaire non-marchand	6 950	-5,3 %
Total Occitanie	81 720	-1,6 %
Total France métropolitaine	354 630	-1,3 %

Source : Dares, *Système d'information des apprentis*.



DEMANDE D'EMPLOI

La demande d'emploi en légère baisse

Au 3^e trimestre 2025, la région compte 582 500 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, ce qui constitue, en apparence, une augmentation de 1,5 % par rapport au trimestre précédent.

Corrigée des effets mécaniques de l'inscription automatique à France Travail et du nouveau barème de sanctions introduits par la loi pour le plein emploi, la demande d'emploi en catégorie ABC serait orientée à la baisse ce trimestre (-0,4 %) selon la Dares.

Loi pour le plein emploi

Depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'engagement jeune ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont inscrits automatiquement à France Travail.

La loi pour le plein emploi a un effet mécanique à la hausse sur le nombre de personnes inscrites. Le suivi des demandeurs d'emploi ABC hors RSA et jeunes accompagnés en mission locale (ML) permet de mieux appréhender l'évolution conjoncturelle.

Depuis avril 2025, ces séries sont, de plus, également affectées à la hausse par l'entrée en vigueur du nouveau barème de sanctions.

Sur l'année écoulée, la demande d'emploi reste en augmentation (+5,7 %), une progression supérieure à celle observée en France hors Mayotte (+5,3 %).

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 3^e trimestre 2025 en catégories A, B et C

	Inscrits France Travail	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie ABC	582 500	+1,5 %	+5,7 %
Catégorie ABC (Hors BRSA et jeunes en parcours)	466 010	+0,8 %	+3,8 %
Hommes	285 830	+1,9 %	+6,7 %
Femmes	296 670	+1,1 %	+4,7 %
Moins de 25 ans	85 050	+4,4 %	+19,2 %
25 - 49 ans	339 370	+1,2 %	+4,5 %
50 ans et plus	158 080	+0,7 %	+2,0 %
Longue durée (> 1 an)	261 370	+2,8 %	+7,3 %
France (hors Mayotte)	5 698 300	+1,5 %	+5,3 %

Consulter les données sur les inscrits à France Travail ici

CHÔMAGE

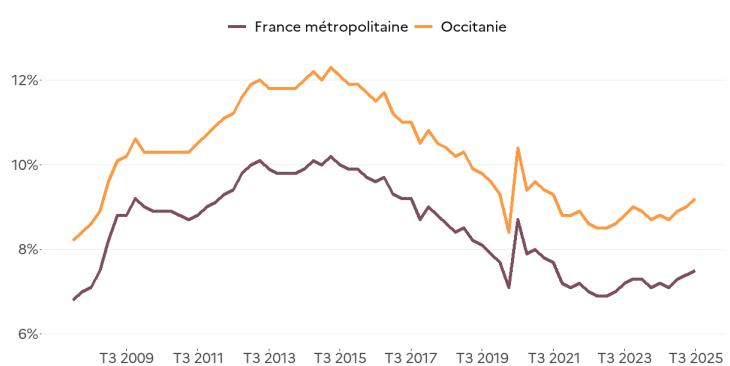
Le chômage est en hausse et concerne 9,2% des actifs

En Occitanie, le taux de chômage s'établit à 9,2 % au 3^e trimestre 2025, en augmentation de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. En France métropolitaine, il progresse de 0,1 point pour atteindre 7,5 %.

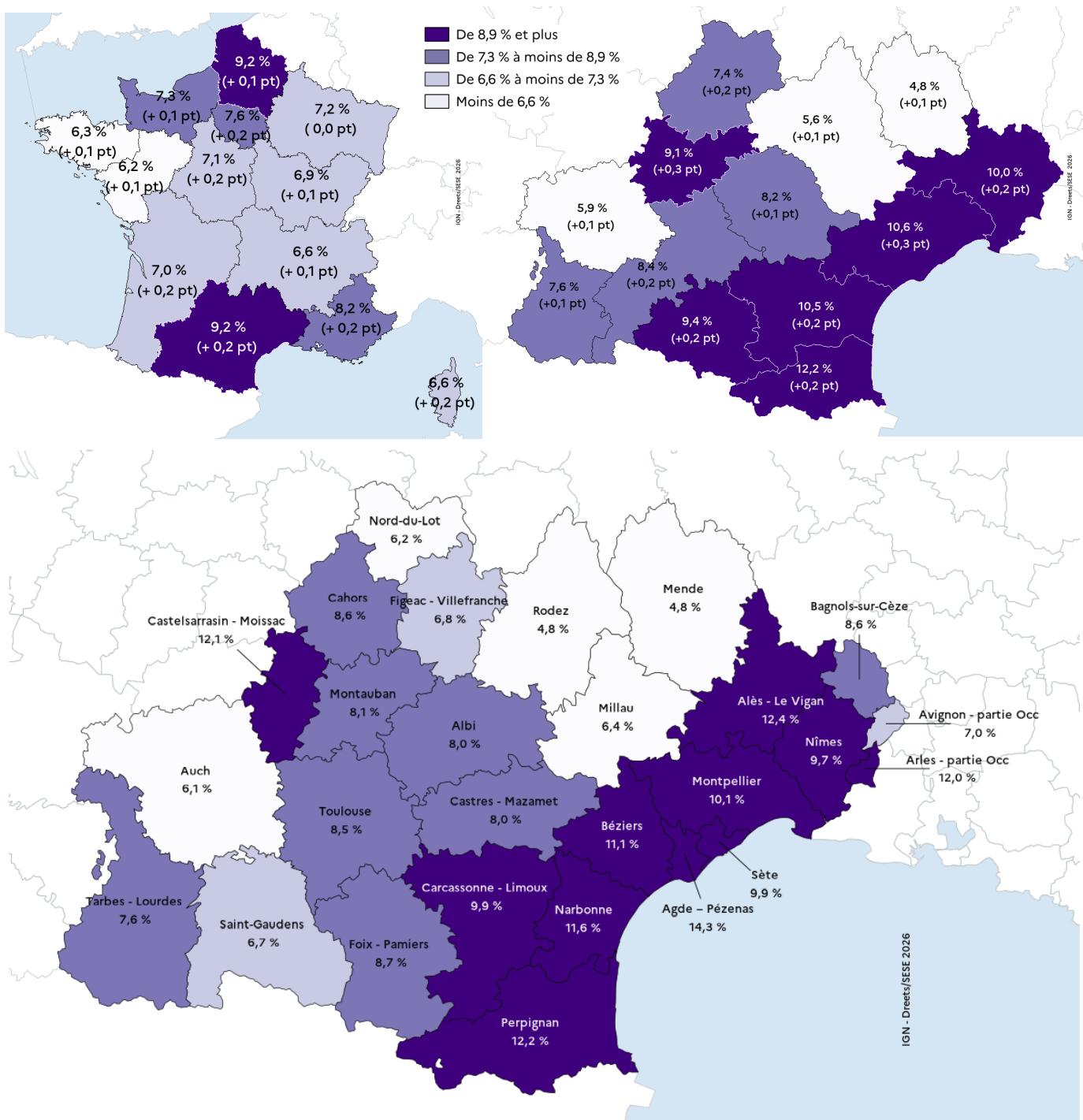
Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,4 point dans la région et de 0,3 point au national. Le taux de chômage est en baisse dans le Grand Est (-0,1 point), la plus importante hausse est en Ile-de-France (+0,6 point). Elle est identique en Paca et Nouvelle-Aquitaine (0,4 point).

L'Occitanie affiche toujours le taux de chômage le plus élevé de métropole, à égalité avec les Hauts-de-France et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,2 %).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine



Taux de chômage localisés par région, par département et par zone d'emploi



Source : Insee –Taux de chômage localisés.

Ce trimestre, la hausse du chômage est la plus marquée dans l'Hérault et le Tarn-et-Garonne (+0,3 point). Tous les départements de la région sont concernés par une augmentation du taux de chômage. Celle-ci reste modérée en Ariège, dans l'Aude, le Gard, la Haute-Garonne, le Lot et les Pyrénées-Orientales. Les progressions les plus faibles (+0,1 point) s'observent dans les départements, essentiellement ruraux, caractérisés par un faible niveau de chômage : l'Aveyron, le Gers, la Lozère, et les

Hautes-Pyrénées.

Sur un an, la Haute-Garonne se distingue par une hausse particulièrement prononcée de son taux de chômage (+0,8 point), devant le Tarn-et-Garonne (+0,5 point) et l'Hérault (+0,4 point, soit la moyenne régionale).

Consulter les données détaillées sur le chômage
ici

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

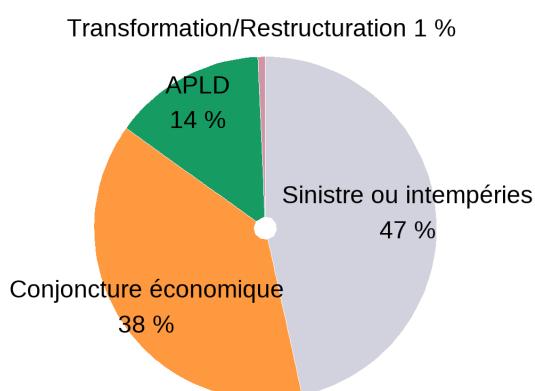
Un recours à l'activité partielle en repli

Au troisième trimestre, le recours à l'activité partielle diminue légèrement en Occitanie, de 3,1 % et le nombre de salariés concernés augmente de 9,8 %. L'industrie, qui représente 57,5 % des indemnisations, connaît une hausse marquée (+24,5 %). A l'inverse, le tertiaire marchand, qui concentre 32,4 % des heures indemnisées, enregistre une baisse de 30,4 % ce trimestre. Sur un an, l'activité partielle baisse de 35,4 % dans le tertiaire marchand et augmente de 36,5 % dans l'industrie.

La part des heures indemnisées pour motif de conjoncture est en baisse de 3,5 % et le motif de sinistre ou d'intempérie est en hausse de 20,0 %.

L'activité partielle de longue durée (APLD) ne représente plus que 12,5 % des heures indemnisées et tend à disparaître. Le volume des indemnisations liées à l'APLD a baissé de 22,3 % sur un trimestre et de 49,4 % sur un an. Elle n'est plus ouverte aux nouvelles demandes depuis le 1^{er} janvier 2023.

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 3^e trimestre 2025 en Occitanie par motif de demande



Source : Dares – Agence des Services de Paiement (ASP),
Données provisoires arrêtées au 01/01/2026.

Depuis avril 2025, l'APLD rebond permet à un employeur qui rencontre une baisse d'activité, de diminuer le temps de travail de ses salariés. Il bénéficie alors d'une allocation en contrepartie d'un engagement de maintien dans l'emploi et de formation professionnelle.

À fin octobre 2025, 15 établissements ont obtenu une autorisation d'APLD Rebond (pour 700 salariés) : ces autorisations n'ont pas encore donné lieu à des indemnisations.

Les destructions d'emploi diminuent sur un an

Sur un an, les pertes d'emplois cumulées pour tous les dispositifs (plans de sauvegarde de l'emploi, rupture conventionnelle collective ou licenciement économique) sont en baisse.

Au 3^e trimestre 2025, plus de 100 établissements ont été concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), impactant plus de 400 salariés. Parmi eux, sept salariés sur dix relèvent du secteur tertiaire marchand, deux sur dix de l'industrie, le reste se partageant entre la construction et le tertiaire non marchand. Parmi les secteurs touchés figurent notamment le commerce de l'habillement, celui des équipements du foyer ainsi que l'industrie agroalimentaire.

Sur une année glissante, le nombre de procédures de sauvegarde de l'emploi augmente. Elles concernent davantage d'établissements (+20,8 %) mais nettement moins de salariés (-16,9 %).

Par ailleurs, sept établissements ont été concernés par une rupture conventionnelle collective (RCC) et 23 salariés au cours de ce trimestre. Sur un an, plus de 440 emplois ont été affectés par ce type de procédure, une augmentation de 48 % par rapport à l'année précédente.

Consommation d'activité partielle en Occitanie au 3^e trimestre 2025

	Indemnisations d'activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Comparaison T3 2019
Établissements	220	-11,2 %	-12,0 %	-13,0 %
Salariés	1 770	+9,8 %	-16,9 %	-23,2 %
Heures	166 960	-2,2 %	+0,6 %	-13,6 %
Montants	1 486 330 €	-3,1 %	-0,9 %	+2,4 %

Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 01/01/2026.
Les volumes indemnisés sont provisoires et seront réévalués à la hausse au trimestre suivant.



Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE, un RCC ou un licenciement économique collectif au cours des 4 derniers trimestres

	PSE		RCC		Licenciements	
	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés
T3 2025	101	421	7	23	293	1313
T2 2025	94	1130	0	0	321	1363
T1 2025	30	431	12	348	337	1339
T4 2024	42	448	14	70	356	1192
Total Occitanie (année glissante)	267	2430	33	441	1307	5207
Évolution annuelle	+20,8 %	-16,9 %	+200,0 %	+48,0 %	+3,2 %	+2,7 %
Total France métropolitaine (année glissante)	3545	50256	387	6455	12140	52417
Évolution annuelle	+18,3 %	+1,7 %	+59,9 %	-15,6 %	+1,2 %	+5,0 %

Source : DGEFP – RupCo .

Note : Les licenciements économiques collectifs sont hors PSE.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

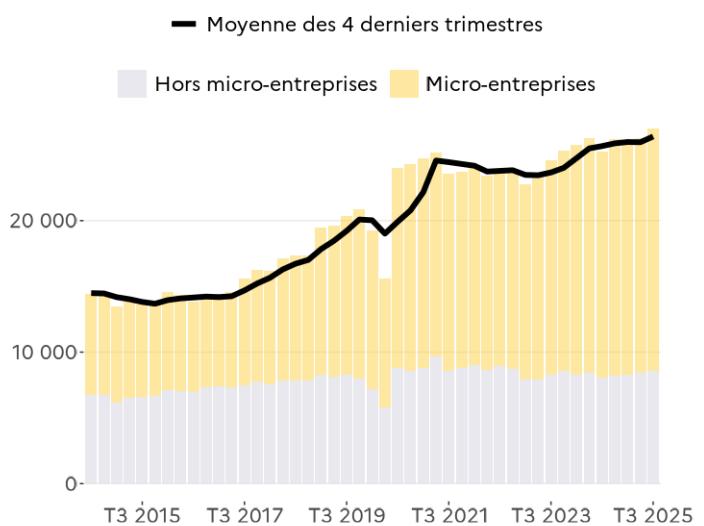
Légère reprise des créations d'entreprises

Ce trimestre, 27 020 entreprises ont été créées en Occitanie, soit une hausse de 3,0 % par rapport au trimestre précédent. La dynamique est un peu inférieure à celle observée en France métropolitaine (+4,4 %) sur le trimestre et sur un an (+6,9 % contre +11,6 %).

Les créations de micro-entreprises sont plus dynamiques (+3,2 %), celles hors micro-entreprises croissent moins fortement (+2,5 %). Sur un an, les créations de micro-entreprises sont en nette hausse (+6,8 %), comme les créations d'entreprises traditionnelles (+7,0 %).

Les créations dans les services, qui représentent 85,1 % des créations, sont en hausse (+2,4 %). Le secteur de l'industrie enregistre une forte hausse trimestrielle (+6,3 %), comme la construction (+ 6,7 %).

Évolution du nombre de créations d'entreprises jusqu'au 3^e trimestre 2025 en Occitanie



Source : Banque de France – DIREN- Entreprises

Créations d'entreprise au 3^e trimestre 2025 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T3 2025	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	18 410	+3,2 %	+6,8 %	68 %
Hors micro-entreprises	8 610	+2,5 %	+7,0 %	32 %
Total Occitanie	27 020	+3,0 %	+6,9 %	100 %
Total France métropolitaine	293 000	+4,4 %	+11,6 %	/

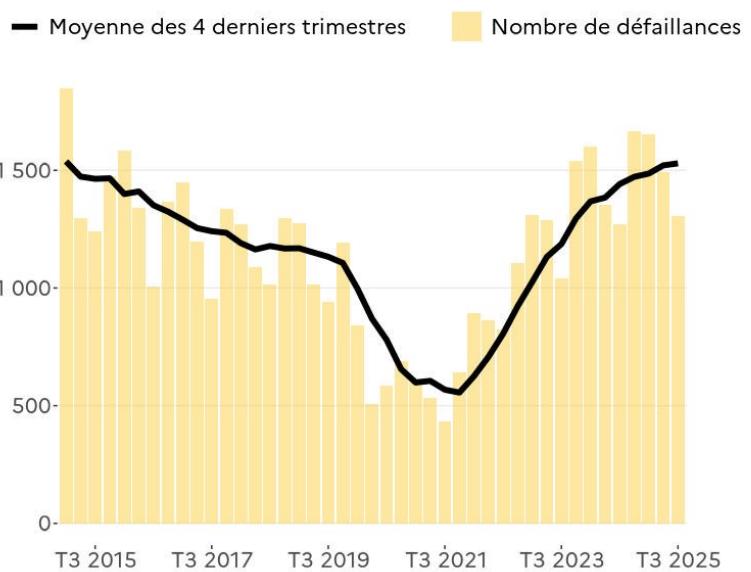
Source : Insee – Système d'information de la démographie des entreprises (Side),
Données corrigées des variations saisonnières.

Évolution des défaillances d'entreprises jusqu'au 3^e trimestre 2025 en Occitanie

Les défaillances d'entreprises progressent moins fortement qu'au niveau national

Au 3^e trimestre 2025, 1 310 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie. Sur un an, elles progressent de 2,6 %, une hausse moins forte qu'au niveau national (+5,2 %).

Sur un an, les défaillances baissent dans le tertiaire marchand (-1,7 %) et dans la construction (-1,0 %), croissent légèrement dans le tertiaire non-marchand (+2,4 %). Elles sont en hausse dans l'industrie (+39,5 %) et dans l'agriculture (+61,5 %).



Source : Banque de France – DIREN- Entreprises

Défaillances par secteur au 3^e trimestre 2025 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	40	+61,5 %	3 %
Construction	280	-1,0 %	22 %
Industrie	110	+39,5 %	8 %
Tertiaire marchand	750	-1,7 %	57 %
Tertiaire non-marchand	130	+2,4 %	10 %
Total Occitanie	1 310	+2,6 %	100 %
Total France métropolitaine	13 960	+5,2 %	/

Source : Banque de France – DIREN- Entreprises

Contexte international et national :

Au troisième trimestre 2025, l'économie mondiale confirme sa capacité de résistance dans un environnement commercial dégradé. L'Europe, prise en étau entre un accès restreint au marché américain et une concurrence chinoise renforcée, parvient néanmoins à contenir le choc. L'estompe progressif des effets de la poussée inflationniste post-Covid, conjugué à l'assouplissement monétaire engagé par la Banque centrale européenne, soutient la demande intérieure. Les moteurs internes de la croissance, en particulier l'investissement, se raffermisent.

Dans ce contexte, la France se distingue par une activité en nette progression au troisième trimestre (+0,5 % après +0,3 %) et figure parmi les économies les plus dynamiques de la zone euro. La croissance est notamment portée par le secteur aéronautique, tandis que l'investissement des entreprises accélère. La consommation publique demeure, quant à elle, un soutien stable à l'activité. En revanche, la consommation des ménages reste freinée : malgré une inflation faible et un pouvoir d'achat en légère progression, le pessimisme persistant des ménages et un taux d'épargne toujours élevé limitent la reprise des dépenses privées.

L'embellie conjoncturelle ne se traduit pas par une amélioration du marché du travail : en raison notamment du repli de l'alternance et de la hausse du taux d'activité, l'emploi marque le pas et le taux de chômage progresse légèrement pour atteindre 7,7 % au troisième trimestre.

[Note de conjoncture nationale, Insee Conjoncture, décembre 2025](#)

[Note de conjoncture régionale, Insee Conjoncture Occitanie, 3e trimestre 2025](#)

DÉFINITIONS

Dans les **estimations d'emploi** coproduites par l'Insee, la Dares et l'Acoss, l'**emploi intérimaire** est regroupé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Le Sese Occitanie réaffecte ces emplois au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires.

Le dispositif d'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, évènement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

Un nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée dit « rebond » est mis en place en 2025 pour accompagner les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité.

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

La **déclaration préalable à l'embauche** est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URS-SAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Le **taux de chômage localisé** est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

La définition de **demandeur d'emploi** de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Une entreprise est en situation de **défaillance** ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation.

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Un licenciement économique est effectué par un employeur à la suite de difficultés économiques ou d'une réorganisation de l'entreprise.

Dreets Occitanie

Directeur de publication : **Julien TOGNOLA**

Réalisation : **Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)**

1 Place Émile Blouin — CS 90007 — 31952 Toulouse cedex 9

Contact : dreets-oc.statistiques@dreets.gouv.fr

